

Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau Maralpin

DELIBERATION N° 2019/10

Séance du 4 avril 2019

ADOPTION DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

Le comité syndical,

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création du Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau (SMIAGE) Maralpin au 1^{er} janvier 2017 ;

Vu l'article L5722-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un débat a lieu sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ;

Vu la délibération 2019/01 du 29 janvier 2019 actant de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2019 ;

Considérant que le budget primitif du Syndicat n'a pu être voté dans les 2 mois suivant la tenue du débat d'orientation budgétaire 2019 ;

Vu le rapport du Président proposant d'acter une nouvelle fois, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires afin que le vote du budget primitif 2019 ne soit pas entaché d'illégalité ;

AR PREFECTURE

006-200071397-20190404-ROB_19-DE
Regu le 25/04/2019

Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

Décide :

- De prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2019.



Charles-Ange GINESY
Le Président du Syndicat mixte



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

Le budget 2018 a été voté le 22 Février 2018 et a été complété par une décision modificative adoptée le 6 novembre 2018.

Cette dernière a eu essentiellement pour objectif de prendre en compte les différentes situations comptables entre les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ayant délégué et ceux qui ayant transféré.

Elle a permis de mettre en place une comptabilité analytique permettant le suivi budgétaire de chaque contrat territorial. Une présentation du réalisé 2018 sera portée à votre connaissance lors du vote du budget 2019.

Le budget prévisionnel de 2019 va devoir prendre en compte les actions programmées dans les contrats territoriaux passés avec les EPCI membres du Syndicat et le CD06 pour la deuxième année ainsi que celles qui n'ont pas été réalisées totalement en 2018.

I – LE BUDGET 2019

Le budget du syndicat sera composé des dépenses de fonctionnement et d'investissement en lien avec les programmes d'actions de chaque EPCI et du Département ainsi que des dépenses de structures. Pour 2019, les charges de structures porteront également sur la section d'investissement avec la même clé de répartition.

Compte tenu des programmes d'actions définies ci-dessous, les dépenses d'investissement devraient s'établir à un montant proche de celui du BP 2018 soit environ 30M€.

Les dépenses réelles de fonctionnement (hors programmes d'actions) vont augmenter essentiellement en raison de la masse salariale (cf. II). L'ensemble des dépenses de cette section est estimé à 6 M€. Au BP 2018, 5.9 M€ avaient été inscrits.

Les recettes proviennent essentiellement des contributions de chacun des membres qui sont calculées au regard des programmes d'action que le SMIAGE portent pour eux mais aussi des charges de structure soit 19 M€ (pour rappel BP 2018 : 16 M€).

Elles proviennent également des subventions attendues des organismes financeurs. Le SMIAGE reste prudent quant à la saisie de ces dernières et s'emploie à n'inscrire que celles expressément attribuées au regard des opérations programmées pour 2019 soit environ 6 M€.

Le Syndicat pourra également recourir à l'emprunt pour financer les dépenses d'investissement.

Aujourd'hui, le SMIAGE n'a souscrit aucun emprunt.

Pour autant, il rembourse les emprunts transférés par la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse à la suite de la dissolution du Syndicat Intercommunal de la Siagne et de ses Affluents. Soit pour 2019, 279 423,69 € en intérêts et 293 610,18 € en capital.

A noter que, contrairement à 2018, nous ne reprenons pas de manière anticipée les résultats N-1. Les comptes n'étant pas arrêtés à ce jour.

Nous le ferons lors du vote du compte administratif

L'objectif de cette année, à travers la comptabilité analytique, est de valoriser les charges de personnel correspondant au temps agent affecté aux opérations d'investissement afin notamment de limiter les charges de fonctionnement mutualisées et ainsi obtenir des subventions de la part des financeurs.

II – LA MASSE SALARIALE

Dès le 1^{er} janvier 2019, la mise à disposition des agents du Département des Alpes-Maritimes s'achève mais le coût reste à la charge du CD06.

Actuellement 45, le nombre d'agents au sein du SMIAGE va se stabiliser.

CATEGORIE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	NOMBRE D'AGENTS
A	Ingénieur en chef	Ingénieur en chef hors classe	1
	Ingénieur	Ingénieur principal	4
		Ingénieur	14
	Attaché	Attaché	2
B	Technicien	Technicien principal 1ère classe	3
		Technicien principal 2ème classe	4
		Technicien	4
C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 2ème classe	4
	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	1
	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2ème classe	4
		Adjoint technique	4
TOTAL			45

Cette masse salariale augmente pour 2019 car elle prend en compte l'ensemble des agents du Syndicat sur une année pleine (agents transférés du Département des Alpes-Maritimes et agents recrutés directement par le Syndicat en 2018).

Masse Salariale prévisionnelle 2019 : 2 670 000 €

Masse Salariale BP 2018 : 1 926 016,17 € - Réalisé : 1 870 571, 23 €.

Pour rappel, le Syndicat a adopté le RIFSEEP en 2018 pour les cadres d'emplois concernés (catégorie C filières administrative et technique et catégorie A et B filière administrative). Pour les catégories A et B de la filière technique, le SMIAGE conserve le régime indemnitaire en vigueur (Indemnité Spécifique de Service, Prime de Service et de Rendement et Prime de Fonction et de Résultat) dans l'attente des textes prévus au 1^{er} janvier 2020).

III LE PROGRAMME D' ACTIONS

L'exercice 2018 a permis la mise en place des contrats territoriaux et le lancement des premières opérations liant le SMIAGE aux différents établissements publics de coopération intercommunale. En 2019, le Syndicat continuera à mettre en œuvre les programmes d'actions définis dans les contrats territoriaux dont les principales opérations sont listées de manière non exhaustive ci-dessous.

Principales opérations pour le compte du Département :

- ✓ Etude de danger du système d'endiguement de Puget-Théniers, de Guillaumes, du Tuebi à Guillaumes, de la Z.I. Saint Laurent du Var, de Contes,
- ✓ Etude pour l'abaissement du seuil n°7 du Var,
- ✓ Etude hydrogéologique sur le bassin versant des Paillons,
- ✓ Réseau de suivi des eaux souterraines (Basse vallée du Var, Loup, Paillons, Roya, Cagne, Brague) – biseau salé,
- ✓ Réalisation des Plans de Gestion Ressource en Eau des bassins versants du Loup et de La Cagne,
- ✓ Préparation du dossier PAPI 3 pour la basse vallée du Var
- ✓ Travaux sur le système d'endiguement de Puget-Théniers,
- ✓ Travaux de confortement de la rive gauche Tr 2 et Tr 3,
- ✓ Travaux de confortement de la rive droite ZI Carros,
- ✓ Travaux d'abaissement des seuils n°7 et 8 du Var,
- ✓ Sécurisation du collège de Saint Sauveur sur Tinée,

Le montant du programme d'actions du Département devrait s'établir à 18 M€.

Principales opérations pour le compte de la Métropole :

- ✓ Etude de danger du système d'endiguement du Grand Arénas, de la digue de Cagnes-Sur-Mer,
- ✓ Diagnostic du système d'endiguement d'Isola village,
- ✓ Réalisation des pièges à embâcles sur la Cagne,
- ✓ Entretien des plages de dépôts sur la Guercha, l'Ardon, le Chastillon,
- ✓ Préparation du dossier PAPI 3 pour la basse vallée du Var,
- ✓ Confortement des piles du pont de la Manda (abaissement du seuil 7).

Le montant du programme d'actions en investissement de la Métropole devrait s'établir à 3 M€.

Principales opérations pour le compte de la Communauté d'Agglomération de Sophia-Antipolis :

- ✓ Etude de danger digue des Ferrayones,
- ✓ Etudes de danger et autorisation administrative divers bassins : Essarts, Fournas, Ecoles / Clots, Le Laval, Combes, Val Martin,
- ✓ Etudes du bassin écrêteur Issourdadou – stade,
- ✓ Maitrise d'œuvre bassin des Horts,
- ✓ Réalisation des pièges à embâcles sur la Brague,
- ✓ Séances de sensibilisation des scolaires au risque inondation,
- ✓ Préparation de l'avenant PAPI CASA,
- ✓ Curage de l'embouchure du Loup,
- ✓ Travaux exutoires vallon des Clausonnes- Biot.

Le montant du programme d'actions en investissement de la CASA devrait s'établir à 3 M€.

Principales opérations pour le compte de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins :

- ✓ Etudes de danger du système d'endiguement de La Frayère, de la Siagne
- ✓ Etude de danger et autorisation administrative bassin du SIFRO,
- ✓ Etude pour le curage de l'embouchure de la Siagne,
- ✓ Étude et travaux bassin des Barnières (PAPI),
- ✓ Etude et travaux ZEC de Minelles (Appel à projet Agence de l'Eau)
- ✓ Curage de l'embouchure du Riou,
- ✓ Travaux système d'endiguement de La Frayère,

Le montant du programme d'actions en investissement de la CACPL devrait s'établir à 1.5 M€.

Principales opérations pour le compte de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse :

- ✓ Etudes de protection contre les inondations vallons de Grasse,
- ✓ Etude hydraulique quartier de la Parra Saint Vallier de Thiey,
- ✓ Maitrise d'œuvre vallon des Parettes,
- ✓ Séances de sensibilisation des scolaires au risque inondation.

Le montant du programme d'actions en investissement de la CAPG devrait s'établir à 600 K€.

Principales opérations pour le compte de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française :

- ✓ Etudes hydrauliques de la Bévéra, de la Roya à Breil,
- ✓ Etudes et travaux curage côtiers,
- ✓ Etude hydromorphologique et espace bon fonctionnement des cours d'eau de la Roya et des côtiers,
- ✓ Diagnostic des digues sous-marines de Menton et de Roquebrune Cap Martin,
- ✓ Confortement des berges de la Giandola à Breil,
- ✓ Dragage baie des Sablettes,
- ✓ Travaux post-intempéries à Tende.

Le montant du programme d'actions en investissement de la CARF devrait s'établir à 3 M€.

Principales opérations pour le compte de la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée :

- ✓ Etude de danger du bassin des trois vallons,

Le montant du programme d'actions en investissement de la CAVEM devrait s'établir à 40 K€.

Principales opérations pour le compte de la Communauté de Communes du Pays des Paillons :

- ✓ Séances de sensibilisation des scolaires dans le cadre du projet rivière,

✓ Préparation avenant PAPI Paillons,

Le montant du programme d'actions en investissement de la CCPP devrait s'établir à 150 K€.

Principales opérations pour le compte de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur :

✓ Etude restauration franchissabilité du seuil de Guillaumes

Le montant du programme d'actions en investissement de la CCAA devrait s'établir à 130 K€.

Principales opérations pour le compte de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon :

- ✓ Etude pour le confortement de la digue d'Entrevaux,
- ✓ Étude de restauration de la franchissabilité du seuil d'Annot
- ✓ Entretien des plages de dépôts sur les Glaires,

Le montant du programme d'actions en investissement de la CCAPV devrait s'établir à 250 K€.

Principales opérations pour le compte de la Communauté de Communes du Pays de Fayence :

✓ Etude de danger et autorisation administrative barrage du Banégon,

Le montant du programme d'actions en investissement de la CCPF devrait s'établir à 150 K€.

Principales opérations menées à l'échelle des bassins versants :

- ✓ Etude et travaux de restauration capacitaire du Malvan,
- ✓ Etude de faisabilité d'ouvrages de ralentissement dynamique sur la Cagne et le Malvan,
- ✓ Etude restauration capacitaire Défoussat
- ✓ Finalisation de l'étude volumes prélevables et réalisation du Plan de Gestion Ressource en Eau de la Siagne,
- ✓ Etude de restauration de la franchissabilité du seuil d'Auribeau,
- ✓ Etude hydromorphologique et espace bon fonctionnement des cours d'eau sur les bassins versants de la Siagne, des Paillons, haut et moyen Var, Roya et côtiers CARF.

Le montant des opérations menées à l'échelle des bassins versants devrait s'établir à 3 M€.

En 2019, le SMIAGE portera la maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'étude de faisabilité du plan d'eau à Villeneuve d'Entraunes

Pour l'ensemble de ces EPCI, le Syndicat assurera des missions concernant notamment la surveillance et l'entretien des systèmes d'endiguement et des bassins de rétention (prioritairement réalisé en régie), la mise à disposition d'un outil de prévision des risques hydro météorologiques ainsi que la fourniture d'un système d'appel en masse au bénéfice des communes, la mise à disposition d'un service d'assistance à la gestion de crise aux collectivités. 2019 sera l'occasion d'une instrumentation plus

AR PREFECTURE

006-200071397-20190404-ROB_19-DE

Regu le 25/04/2019

importante des cours d'eau et des ouvrages hydrauliques (installation de station hydrométrique sur le secteur de Breil sur Roya, instrumentation des digues de Bonson, Cagnes Sur Mer, Contes, digues du Var et de Puget-Théniers, rénovation du système d'annonce de crue sur la Siagne...).

Le SMIAGE assurera l'entretien des cours d'eau et l'élaboration des plans de gestion et les déclarations d'intérêt général (DIG).

Il assurera des missions de maîtrise d'œuvre en tant que de besoin pour la réalisation d'ouvrages hydrauliques (agrément ministériel) et de manière plus générale, des missions d'assistance technique concernant le petit et grand cycle de l'eau. Dans le cadre des missions transférées par le Département, le SMIAGE continuera à assurer un appui technique aux communes en matière d'eau potable et assainissement, aux EPCI pour les études en lien avec les compétences transférées

Le Syndicat assurera l'animation de l'ensemble des démarches de planification (SLGRI, PAPI, SAGE basse vallée du Var et Siagne...) en accord avec ses membres.